

RÉQUISITION D'ÉTAT D'INSCRIPTION
(article 32-loi du 17 mars 1909)

Tarifs en vigueur depuis le 1er janvier 2021

Paiement en espèces ou chèque à l'ordre du Trésor Public

Pour le retour de vos documents par voie postale merci de joindre à votre demande, une enveloppe pré affranchie

Requérant (et payeur) :
NOM Prénom ou Dénomination :
Adresse :

requiert de Mr le Greffier du Tribunal Judiciaire de Metz de lui délivrer l'état des inscriptions ayant existence légale sur le fonds de :

Dénomination de la société :
N°SIREN : ____ - ____ - ____
Adresse du/des fonds situé(s) dans le ressort du TJ de Metz :
.....

- ☐ privilège de vendeur
- ☐ privilège de nantissement du fonds
- ☐ privilège de nantissement sur le matériel et l'outillage
- ☐ gage des stocks
- ☐ privilège de la sécurité sociale
- ☐ privilège du trésor
- ☐ crédit bail
- ☐ protêts
- ☐ clause de réserve de propriété
- ☐ contrat de location
- ☐ biens inaliénables
- ☐ **gage sans dépossession***

1 registre	2,69 €
2 registres	5,38 €
3 registres	8,07 €
4 registres	10,76 €
5 registres	13,45 €
6 registres	16,14 €
7 registres	18,83 €
8 registres	21,52 €
9 registres	24,21 €
10 registres	26,90 €
11 registres	29,59 €
12 registres	32,28 €

(* pour le dernier registre, merci de cocher une catégorie parmi les 17 proposées ci-dessous)

(* pour obtenir l'état des gages sans dépossession pour les SCI, merci de vous adresser au Registre du commerce)

Catégories pour le registre « Gage sans dépossession* »	
☐ 1 Animaux	☐ 10 Monnaie
☐ 2 Horlogerie et bijouterie	☐ 12 Parts sociales de Sté commerciales(civiles voir le RCS)
☐ 3 Instruments de musique	☐ 13 Produits de l'édition, de la presse ou d'autres industries graphiques
☐ 4 Matériels, mobiliers et produits à usage professionnel non visés dans les autres catégories	☐ 14 Produits liquides non comestibles
☐ 5 Matériels à usage professionnel, autres qu'informatiques	☐ 15 Produits textiles
☐ 6 Matériels liés au sport	☐ 16 Produits alimentaires
☐ 7 Matériels informatiques et accessoires	☐ 17 Autres
☐ 8 Meubles meublants	
☐ 9 Meubles incorporels autres que parts sociales	

Avis important : L'entreprise sélectionnée a pu être désignée par ses créanciers sous une dénomination et/ou une adresse différente de celle connue au Registre du Commerce et des Sociétés. L'état et les documents délivrés répondent à la demande déposée et la responsabilité du greffier ne saurait être engagée dans le cas où l'entreprise ferait l'objet de désignations insuffisantes, où le nom serait mal orthographié et/ou un privilège grèverait le fonds visé sous une dénomination différente (rue, numéro ou nom). En conséquence, toute modification du nom des voies ou des numéros doit être rigoureusement indiquée dans la présente demande.

Signature du requérant :

Date :